

Arrêté préfectoral restriction jusqu'au 31 octobre 2023

Du 16 avril 2023 au 30 octobre 2023



La préfecture a publié vendredi 14 avril un arrêté portant sur la situation de vigilance concernant l'eau dans le département de la Haute-Garonne.

Les collectivités et les particuliers sont invités, dans le cadre d'une gestion économe de la ressource, à limiter les usages non essentiels de l'eau, tels que :

- * l'arrosage des jardins et pelouses,
- * l'arrosage des terrains de sport,
- * le lavage des voitures,
- * le lavage des voiries et façades,
- * le remplissage et la mise à niveau des piscines.

Plus d'information, consultez [l'arrêté](#)